

Le gouvernement américain est assez conscient de l'ampleur de la situation pour confier cette tâche à deux ministères et pour accepter d'employer les moyens proposés dans ma motion, savoir, la recherche et l'aide financière. Que notre gouvernement n'ait pas adopté une attitude semblable dépasse mon entendement.

Quelques-unes de nos municipalités ont commencé à prendre des mesures pour intensifier leurs efforts dans ce domaine. Diverses industries, notamment l'Association des emballeurs du Canada, commencent à manifester plus d'intérêt au problème. Toutefois, comme l'a fait remarquer le président de «Keep Canada Beautiful (KCB)», programme lancé par l'Association du tourisme:

L'organisation KCB s'est rendu compte, au cours de ses travaux, qu'un programme partiel de lutte contre les déchets est insuffisant. Inutile de nettoyer une zone quand la région ou la zone voisine ne fait rien de son côté. Il faut former un front national contre l'accumulation des déchets, qui s'étend d'une extrémité du pays à l'autre, avec l'appui des gouvernements fédéral et provinciaux.

Je tiens à signaler que la recherche et les aspects économiques sont très importants. Je m'en préoccupe parce que le gouvernement ne s'est pas orienté dans la même direction que les États-Unis. Autant que je sache, le gouvernement fédéral n'a rien fait en ce domaine.

Le 2 février 1970, au cours du débat sur cette motion, le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange) a parlé d'un comité consultatif de génie sanitaire qui devait rédiger un rapport sur les problèmes de traitement des déchets solides au Canada. Selon le député, le rapport devait être prêt au printemps de 1970. Je suis allé aux renseignements et on me dit que, loin d'être terminé, le rapport n'est pas même commencé. Le rapport sur un sujet d'une telle ampleur et d'une telle importance n'est pas commencé.

En conclusion, il serait très préjudiciable au pays si les honorables vis-à-vis, tout en étant d'accord avec moi en principe, perdaient la face en étouffant la motion. Si un comité spécial de la pollution écologique ne fait rien d'autre qui en vaille la peine, j'espère qu'il se reportera au débat du mois de février et à celui de cet après-midi et qu'il acceptera ma motion intégralement pour en faire une de ses recommandations.

M. P. M. Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il faudra peut-être du temps avant que nous en venions à accepter intégralement diverses recommandations du député. Cependant, celle-ci mérite sûrement notre bienveillance et notre compréhension. Il s'attaque à un problème très bien connu. Il s'agit de l'un des principaux problèmes de notre société de plus en plus urbanisée.

Une des importantes leçons que notre siècle nous a apprises c'est que la capacité de l'environnement de décomposer les déchets jusqu'à l'innocuité n'est pas infinie. Alors que sa capacité à les assimiler est limitée, leur production s'accélère à mesure que nous aspirons à de nouvelles commodités et à de nouveaux modes de vie. La capacité de notre environnement à absorber les déchets que notre mode de vie produits, sera bientôt dépassée.

Un environnement pollué, tel qu'il en résulte des conditions exposées par le député, nous est nuisible à tous de diverses façons. Cette nocivité n'atteint pas seulement le

[M. Alexander.]

bien-être physique de l'homme. Elle s'étend aussi aux domaines psycho-social et économique, sans mentionner le contrecoup subtil et à retardement sur l'écologie de notre planète dont dépend la vie humaine telle que nous la connaissons aujourd'hui. Étant donné que l'activité humaine ne va pas sans résidus, que la nature ne peut ni utiliser ni décomposer, il importe au plus haut point, comme le signalait le député, de définir la nature et la gravité du danger qui nous menace, de distinguer les risques actuels comme les risques possibles et de mettre au point une stratégie propre à les contrôler.

● (5.20 p.m.)

L'homme ne semble réagir aux risques de son milieu que dans les moments de crise; nous percevons le danger de la pollution lorsqu'il saute aux yeux, lorsque certaines maladies de l'homme, des changements d'ordre économique, des dommages évidents ou des atteintes à l'esthétique ne sauraient passer inaperçus. Il est grand temps de nous rendre compte que les effets nuisibles de la pollution sont l'ultime signal d'alarme et que le genre de recherches recommandées ici est nécessaire et grandement souhaitable si nous voulons repérer ces symptômes et prendre les mesures voulues avant qu'il soit trop tard.

Des travaux préliminaires ont été entrepris, comme l'a mentionné le député, au service technique de l'hygiène publique du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, en vue d'établir les secteurs propices aux travaux de recherches. Comme le pays passe par une étape de transition de l'état agraire à l'état urbain, les méthodes traditionnelles sont de moins en moins opportunes. La concentration de population dans les centres urbains et l'essor du développement industriel accentuent la dégradation de notre milieu et posent de graves problèmes d'élimination des déchets solides.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a reconnu l'urgente nécessité d'un système voué à la protection du milieu. Ce système comporterait des études étroitement coordonnées des moyens de prévenir, de contrôler et de faire cesser la pollution des éléments du milieu où nous vivons, l'air, l'eau et le sol. On se préoccupe de la contamination due aux déchets solides. Le ministère a reçu une longue série de recommandations au sujet des secteurs les plus propices aux recherches. J'aimerais les inscrire au compte rendu. On a réparti les besoins de la recherche suivant la direction et la réglementation des méthodes et moyens d'élimination et des effets sur l'environnement. On ferait entrer dans la première catégorie les procédés suivants:

1. L'évaluation comparative des règlements concernant l'élimination des déchets solides au Canada; l'estimation de la nécessité d'une réglementation uniforme; la mise au point de normes et de critères.

2. Des études de faisabilité sur la mise au point d'une formule mathématique ou d'une façon d'envisager la gestion dans le domaine des déchets, notamment du point de vue de la conception et de l'exploitation de systèmes d'élimination.

3. La mise au point d'un projet de relevés généraux des déchets.